**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**INITIATION A L’ANGLAIS INFORMATIQUE – UE 2**

**ENSEIGNEMENT secondaire INFERIEUR de transition**

|  |
| --- |
| **CODE : 730252U11D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du …,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **INITIATION A L’ANGLAIS INFORMATIQUE - UE 2**  **enseignement secondaire INFERIEUR de transition** |

**1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à amener l’étudiant à :

* la compréhension globale et la connaissance d’éléments de base d’une langue de communication simple (orale et écrite) et d’un lexique spécifique au domaine de l’informatique.

En outre, elle vise à :

* permettre l’acquisition d’un outil de communication et d’information ;
* favoriser la mobilité internationale et faciliter les échanges interpersonnels ;
* offrir un outil de formation et de reconversion professionnelle ;
* développer des savoirs et savoir-faire transférables.

**1.3 Correspondance par rapport au niveau du C.E.C.R.L.**

Cette unité d’enseignement est positionnée au niveau A1.2 (A1) du C.E.C.R.L.

|  |  |
| --- | --- |
| **A1.1** | A 1.2 |
| A 1 | |

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

* la compréhension globale et la connaissance d’éléments de base d’une langue de communication simple (orale et écrite) et d’un lexique élémentaire spécifique au domaine de l’informatique.

*En ce qui concerne les activités de communication langagière, dans le cadre d’une mise en situation professionnelle, en utilisant éventuellement des outils de référence validés par le chargé de cours, l'étudiant sera capable de :*

* en compréhension de l'écrit :
* comprendre globalement un texte court et simple, contenant des mots familiers et des expressions élémentaires utilisées dans des situations courantes relevant du domaine informatique ;
* en compréhension de l’oral :

*pour autant que le débit du ou des locuteur(s) soit adapté et la langue clairement articulée,*

* comprendre globalement un message audio ou vidéo simple, bref et clair, exprimé dans une langue standard ~~clairement articulée~~ et relatif à des besoins élémentaires de la vie professionnelle relevant du domaine informatique ;

* en production écrite :
* produire une note ou un message très simple et très bref en rapport avec des besoins immédiats de la vie professionnelle en reproduisant des expressions et termes couramment rencontrés dans le domaine informatique,

*même s’il commet encore des erreurs élémentaires.*

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : "INITIATION A L'ANGLAIS INFORMATIQUE - UE 1" code 730251U11D2

**3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable d'exercer les compétences suivantes :

* la compréhension globale et la connaissance d’éléments de base d’une langue de communication simple ( orale et écrite) et d’un lexique spécifique au domaine de l’informatique.

*En ce qui concerne les activités de communication langagière, dans le cadre d’une mise en situation professionnelle, en utilisant éventuellement des outils de référence validés par le chargé de cours ,l'étudiant sera capable de :*

* en compréhension de l'écrit :
* repérer des informations explicitement demandées dans un document de type technique (ticket informatique, consignes, instructions, modes d’emploi, notices d’utilisation, fiches de procédure, fiches de suivi, FAQ, etc.) en vue d’un traitement ultérieur.

* en compréhension de l’oral :

*pour autant que le débit du ou des locuteur(s) soit adapté et la langue clairement articulée,*

* repérer des informations explicitement demandées dans un document audio ou vidéo en lien avec le domaine informatique (messages téléphoniques, capsules, tutoriels, etc.), pouvant faire l’objet de plusieurs auditions en vue d’un traitement ultérieur.

* en production écrite :
* écrire un message simple et bref relatif au(x) problème(s) et besoin(s) identifié(s) en utilisant des expressions et des termes couramment rencontrés dans le domaine informatique.

*même s’il commet encore des erreurs élémentaires.*

**Pour déterminer le degré de maîtrise**, il sera tenu compte

* du degré de compréhension,
* de l’étendue du répertoire lexical spécifique,
* du degré de correction de la production écrite.

**4. PROGRAMME**

Les composantes linguistiques (lexicales, grammaticales, sémantiques, phonologiques et orthographiques), sociolinguistiques et pragmatiques de la compétence à communiquer langagièrement seront développées à partir de **situations de communication professionnelles en lien avec le domaine informatique** afin d'amener les étudiants à :

* comprendre des messages écrits ;
* comprendre des messages oraux ;
* s’exprimer par écrit ;
* s’exprimer oralement.

**En ce qui concerne les activités de communication langagière, en utilisant éventuellement des outils de référence, l'étudiant sera capable de :**

* en compréhension de l'écrit :
* comprendre des formules stéréotypées et des termes courants propres au domaine informatique ;
* comprendre un courriel, une note simple relative à une situation professionnelle courante ;
* identifier la nature d’un besoin ou d’un problème technique transmis par courriel, ticket informatique ou tout autre support;
* repérer les différentes étapes d’un processus dans un document de type technique (consignes, instructions, modes d’emploi, notices d’utilisation, fiches de procédure, fiches de suivi, FAQ, etc.) en vue d’un traitement ultérieur ;
* suivre des instructions courantes.

*en utilisant les stratégies de lecture appropriées.*

* en compréhension de l'oral :

*pour autant que le débit du ou des locuteur(s) soit adapté et la langue clairement articulée,*

* comprendre globalement des messages oraux enregistrés dans un contexte connu, relatifs aux situations courantes du domaine informatique ;
* identifier la nature d’un besoin ou d’un problème technique ;
* comprendre des directives courantes ainsi que des consignes en lien avec le domaine informatique ;
* relever des informations dans un document audio ou vidéo (messages téléphoniques, capsules, tutoriels, etc.), pouvant faire l’objet de plusieurs auditions en vue d’un traitement ultérieur;

*en utilisant des stratégies d’écoute appropriées.*

* en production écrite :
* écrire un message simple et bref relatif au(x) problème(s) et besoin(s) identifié(s) en utilisant des expressions et des termes couramment rencontrés dans le domaine informatique ;
* réagir en ligne à des publications simples (chats, etc.) ;
* donner des renseignements sur des sujets relevant de la vie courante ou socio-professionnelle en utilisant des mots et des expressions simples ;
* compléter un formulaire relatif à des données techniques en lien avec le domaine informatique.

*même s’il commet encore des erreurs élémentaires.*

* en interaction orale  :

*dans des activités et des mises en situation professionnelles impliquant spontanéité et/ou improvisation qui admettent de nombreuses pauses,*

* intervenir simplement dans des échanges socioprofessionnels (en présentiel, au téléphone ou en ligne) ;
* répondre à des questions simples et en poser, réagir à des affirmations simples et en émettre dans le domaine des besoins immédiats ;
* prendre part à un dialogue relatif à des situations courantes de la vie quotidienne et/ou du monde du travail ;
* demander et donner des informations et/ou des directives courantes ;
* comprendre et utiliser des expressions courantes stéréotypées et idiomatiques nécessaires aux échanges professionnels ;
* expliquer de manière simple ~~dl~~es fonctionnalités des éléments tels que les composants de base d’un ordinateur, les systèmes d’exploitation… ;
* utiliser différentes stratégies d’expressions orales parmi lesquelles l’adoption d’un langage non verbal adapté à la situation de communication (gestes, mimiques, attitudes, contact oculaire, ton, etc.)[[1]](#footnote-1) , la demande de répétition en cas d’incompréhension.~~;~~

*Il est à noter que la réussite de ces échanges dépend :*

* *de la disposition de l’interlocuteur à adapter son niveau de langue, à s’exprimer clairement, à répéter ou à reformuler si nécessaire,*
* *de la capacité de l’étudiant à utiliser des structures simples,*
* *de la capacité de l’étudiant à produire des phrases avec une prononciation et une intonation qui n’entravent pas la communication.*

**4. Thèmes suggérés**

La liste des thèmes de communication est donnée  à titre d’exemple et de suggestion et ne prétend nullement à l’exhaustivité.

**4.1 Thèmes spécifiques au domaine de l’informatique**

* matériel (hardware)
* description de l'outil (ordinateur, écran, console, clavier, autres périphériques, etc.),
* installation de l'outil (connexions, configurations, etc.),
* utilisation de l'outil (démarrage, messages, etc.).
* logiciels (software*)*
* installation,
* configuration,
* utilisation (fonctions, etc.),
* personnalisation,
* systèmes d'exploitation,
* langages,
* codage,
* imagerie numérique,
* colorimétrie,
* etc.

**4.2 Thèmes d’échanges socio-professionnels (« Socialization » « Small talk »)**

# Données personnelles, travail et profession, déplacements professionnels, restauration, loisirs, temps météorologique, etc.

**5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Les groupes seront constitués en tenant compte de l’infrastructure, des finalités générales des cours de langues et des finalités particulières de l’unité d’enseignement.

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

**7. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 7.1 Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
| Initiation à l’anglais informatique – UE 2 | CG | A | 48 |
| 7.2 Part d’autonomie |  | P | 12 |
| Total des périodes |  |  | 60 |

1. D’après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, pp. 72-73 [↑](#footnote-ref-1)